

Newsletter #13 – 4 octobre 2013

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

REUNION NATIONALE DES GESTIONNAIRES TERRITORIAUX DU 18 OCTOBRE

La rencontre nationale des gestionnaires territoriaux du SNE aura lieu le **18 octobre prochain, de 10h à 16h30**, dans les locaux du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement, à l'**Arche Sud** (La Défense).

L'**ordre du jour** est le suivant :

- Bilan à date de la demande de logement social et du plan d'action mis en place par la DHUP ;
- Présentation globale du SI Logement interagissant avec le SNE ;
- Le périmètre d'activités cible du gestionnaire territorial du SNE ;
- Le gestionnaire territorial : garant de l'assurance qualité des données du SNE ;
- Présentation du site Internet « professionnels du logement social » et du portail de dépôt en ligne de la demande de logement social.

Pour rappel, **tous les gestionnaires territoriaux sont conviés** à cette journée de réflexion et d'échanges (qu'ils soient internes ou externes aux services de l'Etat) ainsi que les directeurs et/ou chefs de service en charge de la politique du logement en DDI et les coordonnateurs régionaux du SNE et/ou leurs chefs de service en DREAL.

Les inscriptions doivent être centralisées par les coordonnateurs régionaux et retournées à l'équipe projet nationale avant ce soir, vendredi 4 octobre 2013.

CHANGEMENT DU CERTIFICAT DE CHIFFREMENT DU MINISTERE

Message à l'attention de tous les services enregistreurs communiquant avec le SNE en mode asynchrone ou utilisant le dispatching :

Le **certificat de chiffrement du Ministère** installé à l'ouverture du SNE sur votre système informatique arrive bientôt en fin de vie. Il est obligatoire pour la sécurisation des échanges entre votre système privatif et le SNE.

Le nouveau certificat et les autorités associées, ainsi qu'une documentation d'installation, vous seront prochainement transmis. Après leur réception, nous vous demandons de bien vouloir les installer **au plus tard pour le 9 décembre 2013**. Après cette date, les échanges ne fonctionneront plus.

Notez que cette installation informatique est relativement technique. Aussi, nous vous conseillons d'anticiper cette opération et de vous rapprocher, en cas de besoin, de votre éditeur de logiciel ou prestataire informatique local pour vous accompagner dans la démarche.